

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 décembre 2008  
(convocation du 8 décembre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. MOGA Alain (à partir de 13 h 15)  
M. CAZABONNE Alain à Mme DESSERTINE Laurence (à partir de 13 h 15)  
M. CAZABONNE Didier à Mme. LIRE Marie Françoise  
M. FAVROUL J.Pierre à M. LABARDIN Michel (à partir de 11 h 30)  
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
Mme CAZALET A.Marie à M. BRON J.Charles (de 9 h 30 à 11 h)  
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE J.Marc (jusqu'à 10 h 10)  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à M. DAVID J. Louis (à partir de 10 h 50)  
M. DELAUX Stéphan à Mme WALRICK ANNE (à partir de 12 h 50)  
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques  
Mme. DELATTRE Nathalie à M. GAUTE Jean-Michel

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 12 h 05)  
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DELAUX Stéphan (à partir de 12 h 05)  
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia Mme TOUTON Elisabeth (à partir de 12 h 50)  
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel (à partir de 12 h 05)  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick  
Mme LAURENT Wanda à M. LOTHaire Pierre (à partir de 12 h 45)  
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max (à partir de 11 h 35)  
M. PALAU J.Charles à M. SOLARI Joël (à partir de 13 h 20)  
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**LORMONT - secteur quai Carriet - Création d'un périmètre de prise en considération au titre de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme - Décision - Autorisation -**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Sur la commune de LORMONT, les projets urbains en cours aux abords du fleuve, notamment l'aménagement des quais, la rénovation de la place Aristide Briand, la ZAC Chaigneau-Bichon, et les opérations de renouvellement urbain du quartier Carriet, initient une mutation urbaine le long des quais jusqu'à la côte de la Garonne.

Actuellement, l'îlot Nord du quai Carriet, situé entre la côte de la Garonne, la voie ferrée et la rue du Fleuve a une vocation à dominante économique. Or, le projet de relogement d'Aquitaniis lié à l'opération de renouvellement urbain de Génicart amorce une évolution d'usage de ce site, dans la continuité des différents projets lancés le long des quais de LORMONT.

Afin d'aboutir à une recomposition urbaine de ce secteur cohérente avec le projet urbain de la commune et avec les enjeux communautaires liés notamment aux objectifs du PLH, la Ville de LORMONT, en accord avec la CUB, a confié une étude sur ce site à l'équipe d'architectes, urbanistes et paysagistes L.Fagart-L.Reygner-M.Vacousin.

Cette étude a porté sur la définition du diagnostic, des enjeux et des objectifs et a abouti à des principes d'aménagement.

## 1. Le diagnostic

Cette phase a mis en évidence notamment, les éléments suivants :

- un ralentissement de l'activité économique sur ce secteur
- un foncier composé de grandes emprises mutables
- une absence de lien entre les quais et le Bas Carriet, liée à la présence du réseau ferré et à un environnement peu qualitatif
- un habitat existant souvent vétuste, pénalisé par des nuisances fortes dues au trafic des poids lourds le long de cet îlot.

## **2. Les enjeux stratégiques**

- inscrire la recomposition de ce site dans le projet urbain de la Ville de LORMONT de reconquête des bords de Garonne
- développer une mixité urbaine
- valoriser la liaison entre le secteur du quai Carriet et le Bas Carriet
- développer une offre mixte en habitat pour répondre à une demande diversifiée correspondant aux objectifs du PLH
- accompagner la mutation du site
- donner une qualité urbaine à ce site.

## **3. La définition des objectifs**

- proposer un aménagement répondant aux objectifs fixés en terme de développement durable
- composer le quartier mixte avec une dominante en habitat autour d'un paysage intérieur valorisant, avec un mail central vert
- inscrire la réalisation prévue à court terme, de logements conventionnés dans un projet fondé sur la diversification de l'offre et de la mixité sociale
- privilégier l'offre de logements en accession
- créer des espaces publics de qualité : mail piéton, franchissement souterrain complémentaire sous les voies ferrées, vers le pôle éducatif Paul Fort et vers la Maison de Quartier.

Afin de maîtriser l'évolution du secteur quai Carriet, conformément aux objectifs définis ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de LORMONT, par délibération du 17 octobre 2008, sollicite l'instauration d'un périmètre de prise en considération sur le secteur mutable situé entre le quai Carriet, la côte de la Garonne, la voie ferrée et la rue du Fleuve, tel que délimité sur le plan ci-joint. Il permet à l'autorité chargée de délivrer les autorisations d'occupation de sol, de surseoir à statuer sur toutes les demandes susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse une éventuelle opération d'aménagement.

Par conséquent, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

### **DECIDER**

- l'instauration d'un périmètre de prise en considération au titre de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme, délimité selon le plan ci-joint,

**AUTORISER**

- le report au PLU du périmètre de prise en considération selon le plan annexé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
16 JANVIER 2009

PUBLIÉ LE : 16 JANVIER 2009

M. CHRISTINE BOST